



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
10 avril 2025

Délibération n° 2025-04-10/02
Ressources humaines

Le 10 avril 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 04/04/2025

ETAIENT PRESENTS (28) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. Zontone à M. Thevenot, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Mebrek à Mme Jason, M. Francine à M. Malnati, M. Corceiro à M. Delaroche

ABSENTS EXCUSES (0) :

ABSENTS (0) :

SECRETARE : MME JASON

OBJET : Suppression d'emplois modifiant le tableau des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.542-1 à L.542-24,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la création d'un poste de chargé de publication sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe à la Direction de la communication et de la nomination d'un agent sur ce grade, il convient de supprimer le poste de chargé de publication sur le grade de rédacteur,

CONSIDERANT la nouvelle organisation de la Direction des Affaires Culturelles, il convient de supprimer le poste de coordinateur des projets associatifs du Trèfle et des résidences de création artistique et musicale sur les deux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation et sur celui d'Attaché,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041002-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 avril 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 avril 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE la suppression de 4 postes,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché	18	17
	Rédacteur	20	19
Culturelle	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	5	4
	Assistant de conservation	6	5

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire



Anne JASON

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



M. S. REHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **18 AVR. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **18 AVR. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **18 AVR. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250418-DEL2025041002-DE
Date de réception préfecture : 18/04/2025